



## INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES

ARRÊTÉ 2020-19

### PROCÉDURE DE MISE EN VENTE D'UN VÉHICULE

**Le Directeur de l'Institut d'Études Politiques de Lyon,**

Vu le code de l'éducation, notamment les articles R.712-1 à R712-8,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatifs aux Instituts d'Études Politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associé à une université ou une communauté d'universités et d'établissements,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment l'article 187,

#### ARRÊTE

**Article 1** L'Institut d'Études Politiques de Lyon dispose d'un véhicule Renault Kangoo (modèle 1999, 72000 kilomètres). Les établissements publics ont la possibilité, pour vendre leurs biens mobiliers amortis, de réaliser des ventes de gré à gré à leur personnel ou à des tiers.

**Article 2** Compte tenu des prix actuellement affichés à l'argus pour ce type de véhicule, le prix de cession est fixé à 1000 euros TTC.

**Article 3** L'offre de vente est ouverte aux agents administratifs et techniques de l'Institut d'Études Politiques de Lyon, titulaires ou contractuels, selon les critères suivants :

- Être titulaire du permis B
- Justifier d'au moins deux ans d'ancienneté à l'IEP de Lyon au 1<sup>er</sup> octobre 2020
- Avoir un indice de rémunération (INM) inférieur ou égal à 415

**Article 4** Les candidatures sont à déposer auprès des affaires juridiques avant le jeudi 10 décembre 2020, 12h.

Elles doivent comporter une copie du permis de conduire et être adressées par mail à l'adresse [affaires.juridiques@sciencespo-lyon.fr](mailto:affaires.juridiques@sciencespo-lyon.fr)

**Article 5** Un tirage au sort entre les candidats aura lieu le vendredi 11 décembre 2020, à 11h. Il sera effectué par la Chargée d'affaires juridiques dans son bureau (D1.12) en présence de la Directrice générale des services et des candidats qui le souhaitent.

**Article 6** La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon le 20 novembre 2020

Le directeur de l'Institut d'études politiques de Lyon

Renaud Payre

